

FS-SSCT ministérielle

28 septembre 2026



Présent.es : DGRH, Chef de service DGRH, sous-directrice DGRH, adjointe sous-directrice DGRH, adjoint chef de département, cellule bâti scolaire, ISST, chargées d'études SST, SDS.

Organisations syndicales : FSU – UNSA – FO - CFDT – CGT – SNALC – SUD

Lecture des déclarations liminaires par chaque organisation syndicale (*cf. annexe 1 Déclaration FSU*)

Le chef de service DGRH revient sur le programme de travail :

- Travaux en cours sur les personnels enseignants confrontés à des EBEP avec GT prévu le 12 octobre ;
- Sur l'amiante, les suites du plan pluriannuel comportent de nombreuses mesures qui nécessitent un suivi. Les mesures et les indicateurs doivent être étudiés, un prochain point d'étape pour regarder où l'on en est de la cartographie.
- L'inclusion sera revue également lors d'un groupe de travail.
- Sur le volet lutte contre les VDHA du PNA égalité hommes/femmes, là aussi, c'est un chantier à programmer.
- Les suites du réseau PAS : démarche en cours liée à la réforme de la PSC. Diagnostic de ce qu'est devenu ce réseau et voir ce que l'on en retient. Une information sera faite lors de la FS du 5 novembre 2026.

Il s'interroge sur les sujets prioritaires qui restent devant nous et donc ce que l'on va programmer au 1er trimestre 2027.

La FSU rappelle que dans les OSM, il est spécifié que la poursuite des travaux doit se faire malgré les élections pros. Il faut maintenir des GT, pas d'année blanche.

Le DGRH répond à certains points des déclarations liminaires et aborde les ruptures d'affiliation des contractuel·les. Il précise qu'ils travaillent dessus, ainsi que sur l'édition des attestations.

Il ajoute que le projet de décret des 108h ne sera pas abordé lors du CSA.

Il évoque les « avancées » sur le statut des AESH : essaient de terminer le cycle des bilatérales. Sujet de très grande ampleur. Pas d'arbitrage interministériel. Travaux exploratoires dont ils ne maîtrisent pas l'aboutissement.

Les OS proposent de poser des avis

Avis présentés par la CFDT :

Avis N° 1 : Renforcer l'opérationnalité des assistant·e·s de prévention

Acteur opérationnel de terrain, l'assistant de prévention doit, conformément à ses missions réglementaires, pouvoir informer, conseiller et accompagner les agents, collectifs de travail, chefs de service et encadrants en matière de santé, sécurité, et conditions de travail.

Mais sur le terrain, et tout particulièrement dans le 1er degré, ces agents restent peu identifiés et n'ont pas les moyens d'exercer leurs missions. Un constat récurrent des bilans SST du ministère encore rappelé dans le dernier bilan annuel des ISST.

Dans de nombreuses académies, ce sont les conseillers pédagogiques EPS de circonscription qui sont désignés d'office dans le 1er degré. Dans le second degré, de nombreux EPLE n'en disposent toujours pas.

Cette situation n'est pas conforme à la réglementation qui prévoit leur présence obligatoire, mais également qu'ils et elles soient recrutés sur la base du volontariat, avec lettre de mission, formation, et moyens en temps et en matériels.

L'effectivité des mesures et plans ministériels – alerte suicidaire, événements graves, fortes chaleurs ...- auprès des agents repose en grande partie le relais de terrain que constitue l'assistant de prévention.

Tout comme le bon fonctionnement des RSST, l'évaluation des risques et les démarches DUERP, l'application du plan amiante, l'information des agents sur la santé au travail, ...

Cette mission, tellement essentielle aujourd'hui, n'est pas valorisée dans notre ministère et s'apparente trop souvent à une charge de travail supplémentaire relevant du bénévolat.

Les bilans ministériels annuels font état d'une rotation annuelle importante parmi ces agents.

Les membres de la formation spécialisée du CSA ministériel demandent au ministère :

- que soit rappelé aux chefs de service leur obligation de respecter la réglementation quant à la désignation et aux modalités d'exercice des missions des assistants de prévention.

- que ces agents bénéficient de formation annuelle intégrant les productions et ressources ministérielles (guides, instructions, circulaires...). Ces formations doivent comporter un volet lié aux événements climatiques extrêmes.

- que les prochaines OSM ministérielles fixent à 50 % (au lieu de 20%) la recommandation fixant le temps minimum que ces agents doivent consacrer à cette mission.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis N°2 : Regrouper les différents diagnostics et visites SST des établissements et services dans une démarche diagnostique globale associant les collectifs de travail.

Amiante, incendie, PPMS, bâti, canicule... les procédures d'évaluation et de diagnostic des établissements scolaires et services en matière de SST se multiplient.

Elles se recoupent et mobilisent parfois les mêmes interlocuteurs.

Certaines n'associent pas ou peu les agents et le collectif de travail.

Les membres de la formation spécialisée du CSA ministériel demandent qu'elles soient regroupées dans une démarche unique associant les agents et collectifs de travail et que les résultats puissent être intégrés au DUERP.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis N°3 : Communication des résultats du plan ministériel amiante.

Depuis le lancement de l'enquête amiante par le ministère de l'éducation nationale en 2024, les représentants du personnel de la F3SCT ministérielle ont adressé à plusieurs reprises en instance une demande de communication des résultats. Demandes restées sans réponse.

La même demande vous a été adressée également à plusieurs reprises par Mme Piquemal, journaliste au média LIBÉRATION. Demandes restées également sans réponse.

Mme Piquemal a saisi la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qui a rendu un avis favorable concernant cette communication le 17 mars dernier.

Pour mémoire, la CADA avait déjà rendu un tel avis en 2019 concernant la communication de l'enquête amiante réalisée à l'époque par l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires. Avis que le ministère a ignoré.

La CADA précise dans son avis de mars dernier : « En application des principes qui viennent d'être exposés, la commission estime que le document sollicité, dont elle n'a pas pu prendre connaissance, est communicable à toute personne en faisant la demande, en application des articles L311-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et des articles L124-1 et suivants du code de l'environnement. »

L'agence nationale des victimes de l'amiante (ANDEVA) a été également informée de cette demande.

Les membres de la formation spécialisée du CSA ministériel demandent au ministère de l'éducation nationale la communication dans les meilleurs délais des résultats de l'enquête par école, établissements et services.

La FSU demande l'ajout de « exhaustifs »

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

1. GESTION DU PLAN CANICULE

Le DGRH indique vouloir partager la méthode proposée pour voir si elle convient. Voir comment on structure les travaux au-delà du plan qui ne répond pas à lui tout seul au problème. Pas d'engagement aujourd'hui pour des seuils, il n'a pas de mandat. Essentiellement un travail de méthode et de calendrier.

La FSU fait part du désaccord sur le manque d'arbitrage.

Présentation de la fiche de cadrage par le chef de service. Plan présenté en mai 2026 pour donner un premier cadrage sur de premières mesures de prévention. Confronté assez vite à la réalité, ce qui a mené à la nécessité de prévoir un guide et encadrer des mesures pratiques nécessaires pour réagir. Adapter les enseignements et les examens dans ces conditions climatiques particulières.

Savoir s'adapter localement donc il faut des acteurs sur place.

La 1^{re} version doit être retravaillée ensemble. Le cadrage national doit être diffusé avant mars.

Un autre objectif est de fixer des indicateurs de suivi, même si pas encore d'engagement sur ces indicateurs. Avoir des chiffres à agréger.

Un deuxième temps pour travailler certains axes particuliers qui enrichiront le plan.

L'ensemble de ces travaux doit être réinséré en cohérence avec les OSM.

Prochain GT à prévoir après la FS du 5 novembre.

La FSU demande des précisions sur l'absence de mandats par rapport aux niveaux de vigilance Météo France. Est-ce une réponse implicite suite à notre courrier intersyndical ou pas de réponse du ministre ?

Le DGRH répond qu'en effet, il n'a aucun mandat à ce jour.

Le chef de service précise qu'ils continuent à y travailler mais que c'est une décision interministérielle et c'est donc long.

La FSU intervient sur l'interministériel. Il y a une question spécifique, on ne doit pas être noyé dans l'interministériel. On n'est plus dans une situation de travail ordinaire, on assure une continuité du service public avant tout, pas une continuité pédagogique coûte que coûte. C'est pour ça qu'il y a besoin d'un cadre national. Remontée de 3 morts en service sur cette canicule, nécessité de prendre des mesures contraignantes.

Le DGRH reconnaît l'urgence et la nécessité d'avancer rapidement. L'objet de ce qui est proposé est d'avancer et de ré-échanger pour faire évoluer la version initiale. L'autre enjeu, car il faut voir au-delà du plan, est ce que les OS souhaitent voir traiter pour le compléter. Faire en sorte que les mois de décembre-janvier-février soient utiles pour arriver en temps et en heure.

Le chef de service évoque une phase d'animation des différents acteurs de prévention, des chefs d'établissements, des réseaux du bâti scolaire en lien avec les collectivités. Faire en sorte que ces mesures soient pleinement opérationnelles.

Avis présentés par la FSU

Avis n°1 : Méthodologie et protocole

La F3SCT ministérielle demande des engagements clairs dès ce jour sur des mesures d'urgences de protection des personnels, ainsi que sur la mise en œuvre d'un cycle de groupes de travail réguliers de suivi après cette première réunion de bilan, afin de faire évoluer les protocoles ministériels, notamment avec la mise en place de mesures générales qui correspondent aux niveaux de vigilance dans un cadre de décision nationale. En vigilance orange ou rouge, des mesures graduelles d'adaptations de poste ou d'adaptations horaires, de suspensions de cours ou de passage en service minimum doivent être mises en œuvre. Ces principes doivent donner lieu à un cadrage national réglementaire.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis n°2 : Personnels avec situations ou conditions de santé particulières

Pour les personnels qui présentent des situations ou des conditions de santé particulières, les listes de pathologies concernées doivent être transmises par les autorités sanitaires ministérielles aux professionnels médicaux. Les aménagements doivent être mis en place dès le déclenchement des premiers niveaux de vigilance canicule, conformément à la réglementation en vigueur. La formation spécialisée demande que les préconisations médicales donnent lieu sans délai à une réponse adaptée. La F3SCT ministérielle demande un cadrage national d'autorisations d'absences communiqué aux autorités académiques et aux personnels. Les nécessités de garde d'enfants et situations de proche aidant doivent être pris en compte.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis n°3 : Protection des personnels dont l'activité se poursuit en dehors de la présence des élèves.

La formation spécialisée demande que les protocoles de gestion des épisodes de chaleur prennent explicitement en compte les personnels dont les missions se poursuivent en dehors de la présence des élèves, notamment les personnels administratifs, de direction et techniques, ainsi que les personnels des services administratifs et des CIO. Leur protection doit être assurée durant l'ensemble de leurs périodes d'activité, y compris les permanences et les congés scolaires. Lorsque les conditions de chaleur compromettent leur santé, des mesures immédiatement mobilisables doivent être prévues : adaptation des horaires et de l'organisation du travail, mise à disposition de locaux ou de tiers-lieux adaptés, recours au télétravail pour les personnels qui y sont éligibles et pour les activités compatibles avec ce mode d'organisation, ou autorisation d'absence sans perte de rémunération lorsqu'aucune solution protectrice ne peut être mise en œuvre.

La formation spécialisée demande également que les AED et les AESH ne soient pas contraint·es de rester dans des locaux où les conditions de chaleur compromettent leur santé.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis n°4 : DROM

La situation dans l'Hexagone ne doit pas occulter celle des DROM où la situation n'est pas meilleure.

Aucune organisation n'est pensée pour permettre aux communautés scolaires de faire face aux pics de chaleur et ces territoires restent à l'écart des niveaux de vigilance météorologiques. La F3SCT MEN demande d'inclure les DROM dans la mise en place d'un plan d'action permettant notamment la prise en compte des températures et des taux d'humidité élevés.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis n°5 : Évaluation des bâtiments

Sur l'évaluation des bâtiments, depuis 2020 les Orientations stratégiques ministérielles ont intégré la nécessité d'un diagnostic consolidé des bâtiments scolaires, qui ne doit pas oublier les installations sportives. Les listes d'établissements déjà établies, évoquées dans le plan canicule ministériel de mai 2026, n'ont pas été communiquées aux membres de la F3SCT. Ces données doivent immédiatement être rendues publiques et transmises aux F3SCT ministérielles, académiques et départementales. Un travail de fond doit être mené pour les consolider. Par ailleurs, ces données sanitaires sont déjà réglementairement recensées par les collectivités territoriales, et elles devraient donc être transmises aux services de l'Éducation nationale. La F3SCT ministérielle demande la communication de ces données.

⇒ Unanimité

Avis n°6 : Financement

La Formation spécialisée ministérielle demande le rétablissement en urgence des 40 millions d'euros qui ont été retirés début septembre du budget de 50 millions d'euros pour le diagnostic et l'équipement des établissements scolaires annoncé en juillet. La FSU exige la mise en chantier d'un plan ambitieux de rénovation du bâti scolaire auquel les représentant·es des personnels et

des usagers·ères à tous les échelons, doivent être associé·es. Elle rappelle que selon plusieurs rapports, adapter le bâti scolaire aux canicules nécessiterait un investissement de l'ordre de 5 milliards d'euros par an pendant dix ans. La FS3SCT MEN demande des investissements à cette hauteur pour un plan massif État-collectivités de rénovation et d'adaptation du bâti scolaire.
⇒ Unanimité

Avis présentés par l'UNSA

Avis n°1 : Mettre en place un véritable bilan national santé-travail des épisodes de chaleur

Les membres de la F3SCT ministérielle demandent que le bilan annuel des épisodes de chaleur comporte désormais un volet national spécifique consacré à leurs conséquences sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Ce bilan devra notamment comporter, sous une forme agrégée et anonymisée :

- le nombre de personnels exposés ;
- le nombre de malaises, prises en charge médicales et évacuations ;
- le nombre de déclarations d'accidents de service en lien avec la chaleur ;
- le nombre d'arrêts de travail consécutifs à un épisode de chaleur ;
- le nombre de signalements inscrits dans les RSST ;
- le nombre de droits d'alerte, situations de danger grave et imminent et droits de retrait liés à la chaleur ;
- les températures et niveaux d'humidité relevés dans les situations les plus critiques ;
- les mesures de protection effectivement mises en œuvre : adaptation des horaires, changement de locaux, télétravail, suspension ou arrêt d'activité, fermeture, autorisations d'absence ;
- les délais de mise en œuvre de ces mesures et les difficultés rencontrées.

Ces données devront être consolidées par académie, comparées d'une année sur l'autre et présentées chaque année à la F3SCT ministérielle.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

Avis n°2 : Intégrer les indicateurs du RETEX « vague de chaleur » au dispositif national SST.

Les membres de la F3SCT ministérielle demandent que les indicateurs relatifs à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail issus du RETEX annuel sur les vagues de chaleur soient intégrés au bilan annuel de mise en œuvre du dispositif santé et sécurité au travail du ministère. Les indicateurs retenus dans le RETEX devront être stabilisés d'une année sur l'autre afin de permettre leur suivi pluriannuel et l'analyse de leur évolution.

Ils devront notamment permettre de suivre l'exposition des personnels, les signalements dans les RSST, les malaises et accidents de service en lien avec la chaleur, les droits d'alerte et droits de retrait, les mesures d'adaptation ou de suspension de l'activité ainsi que les situations de travail ayant nécessité des mesures correctives.

Les données issues du RETEX ne doivent ainsi pas rester limitées au bilan ponctuel d'un épisode ou d'une saison : leur intégration au dispositif SST doit permettre d'inscrire durablement le risque chaleur parmi les risques professionnels suivis au niveau ministériel et d'évaluer, année après année, l'efficacité des actions de prévention mises en œuvre.

⇒ Unanimité sauf FO (NPPV)

2. GUIDE ÉVÉNEMENTS GRAVES

La sous-directrice DGRH rappelle les évolutions avec les échanges sur ce guide pendant 4 GT de février à septembre. La structure du document a été revue suite au dernier GT, et il y a eu l'apport d'une clarification des différents acteurs. Prise en compte des demandes formulées lors du GT précédent. Parmi ces apports : précision que l'origine d'un événement grave peut-être interne à l'établissement, qu'il faut faire attention aux signes avant-coureurs, rappel des dispositifs

de prévention, ajout du nécessaire accompagnement des écoutants, attributions de la F3SCT. Travail sur l'annexe avec modèle de courrier, etc.

La FSU souligne les progrès apportés avec un grand nombre des apports pris en compte. Elle rappelle que ce travail permet aussi de mettre le doigt sur les fiches outils précédemment en circulation mais obsolètes (ex fiche Eduscol page 17 : adversaire.)

Quelques réserves sur la méthode qui a exclu l'analyse des enquêtes réalisées et extrêmement denses des académies, regrette le souhait du ministère de ne pas répondre à notre demande de nous partager les plans de prévention adoptés, les préconisations qui n'ont pas un caractère sensible selon nous. On aurait pu aller plus loin avec les 8 ans d'expertise si ces préconisations avaient été introduites en F3SCT MEN. Réitère la demande.

La déclinaison académique du guide suicide prend du retard et n'est pas inscrite à l'ordre du jour de toutes les OS, la publication de ce nouveau guide doit s'accompagner d'un portage politique pour que les 2 guides fassent l'objet du travail indispensable d'appropriation académique.

« Temps d'écoute avec l'infirmier » à modifier plutôt « consultation infirmière ».

Définition de l'événement grave p.6 : il faudrait changer le terme « menaces » car on est déjà dans la réalisation.

Le chef de service remercie pour le travail collectif malgré le désaccord méthodologique sur les enquêtes locales. Essayer d'avoir un travail entre les deux, travail statistique à faire pour partager ces travaux académiques.

Si nécessaire, il reste un peu de temps pour envoyer quelques remarques mais l'objectif est que cela soit mis rapidement en place sur le terrain. Ce document doit être intégré dans la formation des personnels, à la fois des préventeurs, mais aussi les acteurs de la gestion des crises, les encadrants, etc. Voir dans quel type de formation intégrer ce document pour le partager au plus grand nombre et comment amener les sujets locaux à utiliser les documents ministériels comme points d'appui. Nécessité qu'il soit accessible par voie numérique donc sur le site rénové avec documents à jour.

La FSU revient sur la formation nécessaire des membres des F3SCT académiques pour faire face à ce type d'événements. Les représentants en F3SCT doivent pouvoir également bénéficier de cette formation. Nécessité de l'employeur de prévenir le syndrome vicariant et de former les élus avant de faire face à l'enquête pour événement grave.

Le chef de service précise qu'effectivement, ce ne seront pas des formations seulement sur le fonctionnement mais aussi sur le fond et qu'ils doivent y être associés.

3. BILAN ACTES SUICIDAIRES 2025

La sous-directrice présente les éléments ajoutés depuis le dernier document du 9 juin. Auparavant, il y avait uniquement le bilan 2025 donc ajout d'une comparaison 2023 et 2024 et début d'analyse 2026.

Ce qui ressort de ce 1^{er} bilan (avec répartition des actes suicidaires par sexe et répartition des agents par sexes) est qu'il y a une surreprésentation chez les hommes et qu'il y a une augmentation des actes avec l'âge. Avec la même méthode de calcul, il ressort que les personnels du 1^{er} degré sont fortement touchés. Certains pics selon les mois.

L'idée est de commencer à construire une première base pour suivre dans la durée. Travail avec le HDS et des remontées académiques.

La fiche de signalement a été communiquée pour que les académies puissent donner plus d'éléments, même s'il y a toujours des échanges téléphoniques dans ces situations.

Le chef de service ajoute que ce bilan servira pour relancer le document de prévention et pour que les académies aient une alerte particulière à ce sujet.

La FSU remercie pour ce temps de remontée d'enquêtes que l'on attend depuis 2019.

En 2024, rien qu'en Normandie 9 suicides en 7 mois. L'extrapolation à partir de là était effrayante.

Le Ministère de la santé a d'autres moyens pour avoir les informations.

Si on peut approfondir le travail, on aimerait avoir, pour travailler en prévention, les cas de liaison avec le travail, en plus des avis et préconisations.

Gros doute sur les données des tentatives de suicides : d'où vient cette information-là ? C'est sans doute très sous-estimé car pas d'outil statistique.

Pour monter en prévention, il nous faut du qualitatif. Un travail sur les classes d'âge est nécessaire également.

Il serait important d'avoir la distinction sur les directions d'écoles pour les années antérieures à 2026.

Le chef de service précise que vérifier la récurrence permettra de mieux cibler la prévention.

La base de travail vient d'éléments communiqués par l'HFDS chargé de synthétiser les faits établissements (sujets concernant les élèves, les personnels et les faits externes). Peu structuré en 2023-2024 donc pas sûr de l'exhaustivité des données sur cette période, seules quelques informations. Mais sur 2025, c'est structuré donc éléments plus précis, la totalité de ce qui est recensé est donnée. Il se peut que tout ce qui se passe en dehors du lieu de travail ne soit pas remonté totalement (parfois choix des familles de ne pas communiquer). Pas de croisements avec les données médicales, cela serait étonnant que Santé publique France nous partage ses données.

La qualification de l'imputabilité du service ou lié à une maladie professionnelle n'y figurent pas pour le moment.

Pour 2026 et 2027, un message est parti de la secrétaire générale aux établissements pour avoir une remontée de tous les faits établissements afin d'avoir l'exhaustivité des faits connus.

On espère pour l'an prochain avoir des indications complémentaires (qualifications, suites administratives, y a-t-il eu des enquêtes et quel type de conclusions). L'analyse statistique sera faite et il y aura un éclairage sur une partie où il y aura d'autres informations.

Le phénomène n'est pas le même d'une administration à une autre, selon le métier, l'accès à des armes, etc., normal que le taux de suicide EN soit moins important que police nationale et tant mieux. Au ministère des finances, les taux étaient bas et on observe une augmentation du pic. Cela peut bouger et nous demander de creuser la question donc important de suivre dans le temps.

Concernant la prévention, intégrer dans la fiche sur la prévention que si l'on repère par exemple qu'un homme qui semble ne pas aller bien, plutôt en fin de carrière et entre 55 et 64 ans, il faut être vigilant. Il sera donc nécessaire de compléter. Peut-être croiser les informations avec les reconnaissances d'imputabilité au travail.

La FSU réitère la demande des remontées d'enquêtes pour avoir accès aux préconisations et pouvoir sortir de cette impasse afin de travailler correctement. Il ne s'agit pas de faire une conférence de presse sur les suicides à l'EN mais sur le fond des choses. Elle redit aussi que l'âge fait certainement preuve de l'usure professionnelle.

Question du recensement des éléments : il faut aussi recenser les situations qui donnent lieu à la mise en oeuvre d'une enquête administrative lorsqu'il y a des mis en cause par les familles.

Le chef de service explique que chaque instance a sa compétence et donc s'il y a enquête de la FS, il n'y a pas d'enquête administrative. Enquêtes administratives sont soit sur individu soit sur service. La partie individuelle n'est pas à connaître par les FS, si problématique d'un service, la question reste ouverte...

Le phénomène suicidaire est multi factoriel donc il faut pouvoir le prévenir et l'éviter. On continuera dans le temps pour voir à quelle fréquence il sera intéressant d'avoir des analyses plus fines à partir des échanges avec les rectorats.

ANNEXE 1 :

F3SCT ministérielle de l'Éducation nationale

Réunion du 28 septembre 2026

Déclaration liminaire FSU



En propos liminaire, la FSU dénonce, une fois de plus, les dysfonctionnements chroniques qui entravent le travail des représentant·es des personnels, notamment en ce qui concerne le délai d'envoi des documents : il ne s'agit pas d'une remise en cause des équipes de la DGRH, mais le respect de leur travail suppose aussi que ces documents soient envoyés dans les temps aux représentant·es des personnels, pour qu'ils puissent être étudiés le plus sérieusement et collégalement possible en amont de la réunion.

Par ailleurs, cette réunion se tient après la réunion écourtée du 9 septembre. Nous avons décidé de quitter la réunion en raison de l'absence d'engagement politique en faveur de la protection des agent·es. La FSU, avec l'ensemble des organisations représentatives en F3SCT ministérielle, s'est adressée au ministre pour obtenir des engagements quant au fonctionnement de l'instance et un cadrage national concernant le plan fortes chaleurs, notamment des mesures d'adaptations de poste ou horaires en fonction des niveaux de vigilance météo, une doctrine de protection des personnels qui présentent des situations de santé particulières, des engagements sur les DROM et sur le financement de l'équipement et de la rénovation du bâti scolaire. Nous n'avons pas eu de réponse, et le document que vous nous avez envoyé pour cette réunion reste très vague. Nous attendons, aujourd'hui, des engagements politiques à la hauteur des enjeux et nous souhaitons que la date du groupe de travail d'octobre soit définie dès maintenant. L'avancée sur ces protocoles est d'autant plus urgente que la chaleur tue au travail et que la Fonction publique n'est pas épargnée. Nous recensons à ce jour plusieurs décès de collègues en service, durant les périodes caniculaires. Il est indispensable que le ministère nous informe de ces événements mortels ou susceptibles d'entraîner des conséquences graves.

Par ailleurs, concernant les enjeux de prévention face au risque amiante, la F3SCT ministérielle avait adopté plusieurs avis le 3 juillet 2024, qui n'ont à ce jour pas donné lieu à des réponses formalisées de la part du ministère. La F3SCT ministérielle demandait notamment que "le ministère s'engage à obtenir avant le 1er janvier 2025 que les propriétaires de bâtiments et installations sportives (état, collectivités territoriales ou bailleurs privés) communiquent les DTA existants aux services déconcentrés et à l'ensemble des destinataires de droit, dont les instances consultatives et les représentant·es des personnels." En outre, le ministère n'a toujours pas transmis les résultats de l'enquête 2024. La FSU renouvelle sa demande de communication dans les meilleurs délais des données amiante ministérielles, par écoles, établissements et services.

Cette réunion de la F3SCT se tient la veille d'une mobilisation à l'appel de l'intersyndicale de la Fonction publique. Les raisons pour les agent·es de se mobiliser s'accumulent et s'amplifient

: annonces de coupes budgétaires qui vont poursuivre la dégradation continue des services publics et de la protection et la sécurité sociale, gel continué du point d'indice, baisse du nombre d'emplois dans la Fonction publique. Dans ce contexte, le gouvernement évite à tout prix de faire contribuer les plus riches et les grandes entreprises aux dépenses et aux investissements publics indispensables. Les agent·es des services publics tiennent la société à bout de bras, mais restent largement méprisé·es et mal traité·es par le pouvoir en place et les employeurs publics.

En cette rentrée, pour les personnels de l'Éducation nationale, les régressions sont bien palpables et les attaques se poursuivent.

S'agissant des contractuel·les, ils et elles ont été très nombreux et nombreuses à être placé·es dans une situation d'insécurité et de précarité accrue : absence de contrat, affectations éclatées, contrats de quelques semaines... Ils et elles ont été nombreux et nombreuses à nous alerter sur leur situation :

- des non reconductions de contrats malgré les besoins criants ;
- des ruptures d'affiliation au contrat en complémentaire santé, traitement inacceptable, même si les prestations seront assurées *a posteriori*. La précarité financière et la précarité en santé sont des facteurs de risques psychosociaux. Le ministère et les rectorats doivent revoir et adapter leurs procédures pour que ces ruptures injustifiables cessent. Il faut aussi que le ministère communique et s'excuse auprès de ces personnels.
- par ailleurs, les contractuel·les qui ne sont effectivement pas renouvelé·es doivent obtenir sans délai des documents qui leur permettent de faire valoir la portabilité de leurs droits lorsqu'ils et elles avaient choisi l'affiliation au contrat collectif.

Autre nouvelle précarité, celle qui découle de l'explosion du prix des carburants, tandis que les salaires, au regard de l'inflation, ont fortement baissé d'environ 20 % depuis 2010, baisse qui sera renforcée par la nouvelle annonce du gel du point d'indice pour 2027.

La FSU dénonce les nouveaux reculs des droits en santé qui touchent particulièrement les femmes: TPT, congés maladie, dans une logique de suspicion et de culpabilisation, utilisant un vocabulaire mensonger : absentéisme... Toutes les données existantes attestent qu'une proportion toujours importante d'agentes et d'agents se rendent sur leur lieu de travail alors que leur état de santé nécessiterait un arrêt et que les fonctionnaires de l'éducation nationale sont objectivement les moins absents au travail.

Les premières remontées sont révélatrices : au prétexte d'absence de cadrage national, des autorités administratives préconisent de ne pas accorder le TPT initial avant le délai de réponse maximum de 30 jours...

La rentrée a été marquée par de nombreux faits de violences dans le cadre du service. Ce risque d'exposition est désormais largement documenté mais peine encore à être instruit et prévenu par l'employeur. Les réponses exclusivement sécuritaires ne font pas baisser le taux d'événements graves, dont le traitement nécessite des besoins majeurs de prévention primaire, d'accompagnement et de moyens humains et financiers. Le temps de la prévention ne répond pas aux actualités et aux événements médiatisés. Les représentant·es de la FS MEN portent de longue date la nécessité d'instruire la question de la protection des agents et agent·es, que les violences proviennent de l'extérieur ou qu'elles se produisent au sein de nos structures. Le guide événement grave répond à cette exigence sans se suffire à lui-même puisque les causes ne sont pas questionnées : la prévention primaire implique à l'inverse d'interroger les sources et d'y répondre avec un calendrier et les moyens dédiés. Le travail sur le "Guide méthodologique en matière de préventions des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoin éducatifs particuliers ou à comportements perturbateurs" a cette visée et doit être priorisé et finalisé cette année, contrairement au guide prévention du suicide dont les travaux ont débuté en 2019 pour une publication lors de la dernière année scolaire.

Sur le bilan relatif aux actes suicidaires, nous obtenons enfin une remontée de données connues par le ministère, mais des doutes subsistent quant à leur exhaustivité. Nous tenons à rappeler que cette étape, indispensable pour la prévention, nous avait été promise dès 2019, après le suicide de Christine Renon. Depuis, de nombreuses autres situations ont été remontées. Or, des retours qualitatifs, par exemple à travers les remontées des enquêtes académiques à destination de la FS ministérielle, ne sont toujours pas envisagés par le ministère. La nature du document qui est présenté lors de cette instance, en particulier dans son introduction, s'inscrit dans la continuité d'une minoration des événements suicidaires liés au travail dans notre

ministère. Il est significatif de la non prise en compte d'une véritable politique de prévention primaire questionnant l'organisation du travail, et les risques croissants, en particulier les RPS auxquels sont exposés les personnels.

L'ensemble de ces guides doit donner lieu à des déclinaisons dans les PAPRIPACT académiques et bénéficier de portages politiques au plus haut niveau, ainsi que de l'ouverture de moyens afférents. Leur contenu, sous une forme ou une autre, doit aussi être partagé avec l'ensemble des agent-es, il y va d'une véritable démocratie au travail.

En fin de cette déclaration, la FSU pose une dernière question, portant sur l'avenir du réseau PAS et des espaces d'accueil et d'écoute, surprenant que nous n'ayons pas encore été sollicité-es, alors que nous sommes pleinement compétent-es sur la question de la prévention des RPS, même s'il s'agit de prévention plutôt secondaire et tertiaire.